

Lancement de l'affichage environnemental

jeudi 16 février 2017, par [Yveline Nicolas](#)

2017 voit le lancement d'une nouvelle expérimentation d'affichage environnemental pour plusieurs produits de consommation courante.

L'idée d'afficher les performances écologiques pour inciter les consommateurs-trices à acheter des produits ou des services respectueux de l'environnement avait été actée par le Grenelle de l'environnement dès 2011, donnant lieu à une expérimentation avec 168 entreprises. Mais sa mise en œuvre effective s'était heurtée à différentes contraintes, notamment la possible distorsion de concurrence par rapport à des produits venant d'autres pays de l'Union européenne. La Commission européenne avait lancé une expérimentation, dont on attend les résultats en fin d'année.

En France, la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a remis la question à l'ordre du jour. Selon son article 90, *« afin de garantir la qualité de l'information environnementale mise à la disposition du consommateur, les producteurs réalisant volontairement une communication ou une allégation environnementale concernant leurs produits sont tenus de mettre à disposition conjointement les principales caractéristiques environnementales de ces produits »*.

Un affichage environnemental a démarré en janvier 2017 pour une série de produits : alimentation, textile, ameublement, appareils électroniques, ainsi qu'un service, l'hôtellerie.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) propose gratuitement aux entreprises la base de données Impacts qui comporte un ensemble de référentiels méthodologiques par famille de produits, avec des indicateurs et des analyses de cycle de vie. Le cycle de vie concerne l'extraction des matières premières, la production, la distribution, l'utilisation, la fin de vie d'un produit (sous forme de déchets par exemple). L'affichage se fera à travers trois visuels : l'un donnant les résultats pour chaque indicateur environnemental et les autres la performance environnementale avec une note de A à E. Les impacts environnementaux concernent le changement climatique, la pollution de l'eau et de l'air, l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables ou non).

Des enquêtes montrent que plus de la moitié des gens – notamment les moins de 35 ans – sont prêts à payer plus cher pour des produits qui respectent l'environnement, mais que la plupart connaissent mal les marques ou les labels qui pourraient garantir ces critères. L'étude *« Qui est prêt à payer davantage pour un produit vert ? »* du ministère de l'Environnement, parue en janvier 2017, identifie des groupes de consommateurs-trices selon leur sensibilité à l'environnement. Cela va des *« éco-engagés (24 % de la population), très préoccupés et impliqués »* aux *« éco-sceptiques (14 %), dubitatifs ou indifférents »*, avec entre les deux, une majorité d'intermédiaires : *« les éco-indécis, semi-soucieux et semi-impliqués, les éco-hypermétropes, plus inquiets pour la planète que pour leur environnement direct, et les éco-spectateurs, préoccupés mais perplexes quant à leur capacité d'action »*.

Les focus sur les démarches environnementales ne doivent pas occulter les critères sociaux et de droits humains : conditions de travail, rémunération, droits syndicaux... La consommation ne sera « durable », « responsable », « équitable » que si elle tient compte de l'ensemble de ces composantes. Certains produits massivement importés, comme les vêtements, dont la production mondialisée a doublé depuis une quinzaine d'années, constituent souvent un désastre à la fois environnemental et social. Le collectif Ethique sur l'étiquette alerte sur la répression des syndicalistes et des défenseurs-ses des droits des travailleurs du textile, notamment des femmes, au Bangladesh, en Inde, en Chine et dans d'autres pays d'Asie, mais aussi en Turquie et dans des pays de l'Est de l'Europe. Ces produits sont par ailleurs souvent bourrés de polluants. Donc, plutôt que de se ruer sur les promotions et autres soldes (en réalité produites pour l'occasion), mieux vaut acquérir quelques vêtements bio de qualité et s'approvisionner dans les vide greniers...

L'étiquetage nutritionnel également en discussion

De son côté, le principe d'un étiquetage nutritionnel simplifié, qui figure dans la Loi de Santé publique adoptée il y a un an, se fait attendre et soulève des polémiques. On attend le résultat prochain d'une expérimentation conduite à la demande des pouvoirs publics entre septembre et décembre 2016 dans 60 magasins, pour tester quatre logos susceptibles d'être apposés sur les produits alimentaires et sélectionner le plus approprié. Le fait que cette étude soit sous l'égide du Fonds français alimentation santé (FFAS) a été critiqué, car cette fondation est financée par l'industrie agroalimentaire. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu le 14 février un "avis relatif à l'analyse de la pertinence en matière de nutrition de systèmes d'information nutritionnelle (SIN) destinés au consommateur", concluant "qu'en l'état actuel des connaissances, la pertinence nutritionnelle dans une perspective de santé publique des SIN examinés n'est pas démontrée". De son côté Que Choisir demande un "étiquetage nutritionnel compréhensible basé sur un code de couleurs", rappelant que de nombreuses études en ont montré l'efficacité pour l'information des consommateurs.

Ressources

- base-impacts.ademe.fr
- [Avis de l'Anses relatif à l'analyse de la pertinence en matière de nutrition de systèmes d'information nutritionnelle \(SIN\)](#)
- ethique-sur-etiquette.org
- Dossier sur l'affichage environnemental, site du ministère du développement durable : [>>>>](#)
- Etude *Qui est prêt à payer davantage pour un produit vert ?*, site du ministère du développement durable : [>>>>](#)